

Nombre de Membre		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 20 mai 2021

Date de la convocation
14.05.2021

Date d'affichage
14.05.2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 mai à 20 heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël, Mme
CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE-BRISCHOUX Stéphanie, M. VUILLE
Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie,
M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, Mme REVEL Béatrice, M. POLONIA
Alexi, Mme PEREIRA Jocelyne, Mme LENOIR-DENARIE Karine

Excusé :

M. SÉRAPHIN Gilles qui donne pouvoir à M CLERENTIN Raphaël

A été nommé secrétaire de séance : M BOUVET Jérémie

Délibération n° 2021.51



Objet de la délibération

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2021

La commune de Morillon s'est engagée dans une démarche de sécurisation de l'accès à ses sites connaissant une forte fréquentation touristique :

Base de loisirs du Lac Bleu

Sur la base de loisirs du Lac Bleu, les conditions d'un nouveau plan de circulation et de stationnement sur le secteur est étudié. En effet, en saison estivale, le site connaît une forte attractivité touristique avec notamment un flux de véhicules important, qui occasionne une insécurité pour la circulation piétonne des visiteurs.

La commune a ainsi souhaité revoir l'organisation du stationnement sur le secteur, et maîtriser les flux de circulation, en favorisant les conditions d'une meilleure visibilité et sécurité des abords du site.

Afin de mettre en œuvre ce projet d'aménagement, les interventions techniques suivantes sont prévues :

- Matérialisation des abords de la base de loisirs par des équipements mobiles de sécurisation, séparateurs de voies, de type balise, et ralentisseurs de type coussins berlinois
- Information des visiteurs et véhicules par une signalisation au sol adaptée et des panneaux d'information

L'aménagement est examiné avec les services du CD74 gestionnaires de la voirie départementale, et reste en lien avec la réalisation du projet de réhabilitation de la RD 54.

Station des Esserts

Une sécurisation de la voirie communale est prévue pour la traversée de la station des Esserts par l'équipement de barrières bois afin de sécuriser la circulation dans la station et les passages piétons.

Les coûts de ces opérations pour les équipements mobiles et la signalisation verticale et horizontale sont évalués à un montant d'environ 20 000 € H.T.

Une aide financière au titre du produit des amendes de police peut être sollicitée au taux de 30%.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** la demande de subvention auprès du CD74 au titre du produit des amendes de police 2021
- **SOLLICITE** une subvention au taux de 30%
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier

VOTE DE L'ASSEMBLEE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ



Le Maire

A handwritten signature in blue ink, reading "Simon Beerens-Bettex".

Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Affichée le : 07/10/2021

Transmise en Sous-Préfecture le :